

LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE . à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'EGYPTE, chez les principaux Libraires.—

PARIS, à la *Librairie Nouvelle*, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'Abonnement, par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie

PRIX DE L'ABONNEMENT.		INSERTIONS.		POUR TOUT CE QUI CONCERNE	
ALEXANDRIE et L'EGYPTE	Six Mois, 20 Francs.	Annonces	50 Centimes la Ligne	la Rédaction et les Annonces, s'adresser au Bureau du Journal.	
	Un An, 85 ..	Réclames.....	1 Franc la Ligne		
ÉTRANGER	Six Mois, 25 ..	Prix du Numéro.....	1 Franc.		
	Un An, 45 ..				

Alexandrie, le 29 Décembre 1869.

L'année 1869 qui finit a été remplie d'événements qui marqueront dans l'histoire de l'Égypte.

Commencée avec les préoccupations que causait le conflit Turco-Grec, dans l'affaire de l'insurrection Crétoise, elle s'est terminée avec la nouvelle de l'apaisement du conflit Turco-Egyptien.

Le moment est venu de jeter un coup d'œil sur les faits intéressants, pour l'Égypte, qui se sont déroulés au cours de cette année.

Le conflit entre la Turquie et la Grèce a été terminé par la diplomatie Européenne qui se flattait d'avoir fermé pour longtemps la question d'Orient. Pour nous, la question sérieuse qui faisait l'objet du litige, n'a même pas été examinée par la conférence de Paris. Il s'agissait de reconnaître si la volonté des Crétois chrétiens de se soustraire à l'autorité des Turcs musulmans, était légitime.

Tant que cette question n'aura pas été résolue, il n'y aura rien de fait.

Les grandes Puissances ont désarmé les parties belligérantes ; et elles se sont rendormies sans songer, que d'un jour à l'autre, les aspirations des Crétois vers l'indépendance pourront les réveiller et donner de nouveaux et plus grands soucis à l'Europe.

Dans la question Égyptienne, la diplomatie Européenne n'a eu, comme dans la question Turco-Grecque, qu'une seule chose en vue, désarmer les parties pour éviter un conflit immédiat. Elle a obtenu ce résultat sans intervenir directement ; mais par les conseils et par la pression sur les deux parties.

Mais la question n'est pas résolue plus que la question Crétoise.

Il y avait au fond du conflit Turco-Egyptien autre chose que les griefs articulés par la Porte ; autre chose que les armements du Vice-roi, et les invitations à l'inauguration du Canal de Suez.

Il y avait la question de l'affranchissement de l'Égypte de la domination Turque. Les Puissances n'y ont pas fait attention. La querelle a été apaisée ; le Gouvernement Égyptien est sorti amoindri, il est vrai, du conflit pendant ; mais la question reste toujours posée et il n'appartient pas plus au Vice-roi actuel qu'à ses successeurs de l'abandonner, il faudra un jour ou l'autre la résoudre.

Ainsi, des deux principales questions politiques, qui ont tenu l'Europe en éveil sur l'Orient pendant le cours de l'année, aucune n'a été définitivement résolue, et nous sommes appelés à les voir renaître dans un avenir plus ou moins éloigné.

A l'intérieur, un fait considérable s'est produit, qui intéresse au plus haut degré l'avenir de l'Égypte. Nous voulons parler de l'achèvement du Canal Maritime de Suez.

Le moment n'est pas venu encore de tirer les conséquences économiques, que la solution du problème de la réunion des deux mers, aura pour la prospérité future de l'Égypte. Mais on peut, dès aujourd'hui, affirmer que la multiplicité des rapports qui vont s'établir, entre l'Europe et l'Orient, aura la plus heureuse influence sur le développement du progrès en Égypte.

A côté des satisfactions d'amour propre que le Vice-roi a obtenues, par la venue des Souverains, des Princes, des hommes d'état, des savants littérateurs et publicistes d'Europe, l'Égypte recueillera le fruit de ces visites qui auront laissé des traces profondes dans l'esprit des illustres visiteurs ; ils ne manqueront, de retour dans leurs foyers, d'appeler l'attention de l'Europe sur ce pays dans leurs récits et dans leurs publications, et de créer ainsi de nouveaux liens entre l'Égypte et l'Europe.

La réforme judiciaire poursuivie depuis trois années par le Vice-roi et son Ministre Nubar-Pacha, a été, on peut le dire, la principale préoccupation des Européens dans le cours de cette année.

L'adhésion donnée en dernier lieu par la France à la réunion en Égypte d'une commission Internationale, a permis enfin de commencer l'examen des propositions du Gouvernement Égyptien dans une conférence réunie au Caire en ce moment, et où siègent des délégués des principales Puissances.

En principe, tout le monde semble d'accord sur la nécessité d'une réforme. Sur l'opportunité et l'application, on ne paraît pas s'entendre. Il y a une question de confiance qui divise.

Le Gouvernement Égyptien offre des garanties, on les examine en ce moment.

La principale des garanties à demander, et sur laquelle toutes les Colonies semblent d'accord, sans que personne jusqu'à présent

l'ait posée carrément, c'est celle qui consiste à demander au Vice-roi l'abandon de ce qu'il y a d'excessif dans son pouvoir personnel.

Nous autres Européens, si nous devons nous plier à la justice Égyptienne, il faut que la justice Égyptienne nous protège autant que la justice de notre pays.

Or, dans quel pays d'Europe trouverait-on un Souverain pouvant disposer à son gré, sans autre contrôle que sa propre volonté, de la vie, de la fortune, de la liberté de ses sujets.

En tête des garanties à demander, il faut donc exiger l'égalité de tous devant la loi, la garantie de la liberté individuelle, l'inviolabilité de la propriété.

Et ces garanties, les Européens les doivent demander aussi bien pour les Égyptiens que pour eux-mêmes.

L'année 1870 est appelée à voir la continuation des laborieux travaux de la conférence.

D'autres questions importantes se sont élevées pendant le cours de l'année, nous les examinerons dans un prochain article.

ELECTION D'UN DÉPUTÉ DE LA NATION

Jeudi dernier à trois heures, les notables négociants de la Colonie française se sont réunis au Consulat de France pour procéder à la nomination d'un député de la nation, en remplacement de M^r Vignes dont le temps de fonctions expire le 31 décembre.

Sur 49 votants, M^r MONCHICOURT, de la maison E. Louard Dervieu, a obtenu, au premier tour de scrutin, 33 suffrages

MM. PASTRÉ	7
NICOULLAUD	4
D'ARZAC	2
CLAUDE	1
SINANO	1
BULLETTIN BLANC	4

Nous nous félicitons de cet heureux résultat qui nous prouve que la colonie partage les sympathies que nous avons manifestées pour M^r Monchicourt.

Il est certain, pour nous, que la Colonie n'aura qu'à se louer du choix qu'elle vient de faire. La compétence de M. Monchicourt dans les affaires de commerce, son expérience dans les affaires de finances, le mettent à même de rendre de bons et utiles services à ses concitoyens.

diverses protestations, relatives à la con-
struction des lignes de chemins de fer sont élevées avant le
marché.

Nous y reviendrons dans l'examen que nous
nous proposons de faire de l'ordonnance de
1869 qui a créé les députés de la nation
dans les Echelles du Levant et déterminé leurs
attributions.

LETRE DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DE
BIENFAISANCE ÉTRANGÈRE, A LIVERPOOL,
A MONSIEUR FERDINAND DE LESSEPS

Monsieur le Président,

Les commissaires du bal qui est donné,
chaque année, par la Société de bienfaisance,
de notre ville, en faveur des Étrangers, se
trouvant réunis en Comité et ayant appris
votre prochaine visite à Liverpool, considérant
que votre présence ici donnerait, à cette réu-
nion, le plus grand attrait que la Société
puisse espérer pour son œuvre de bienfaisance
et que notre ville se trouverait hautement
honorée par suite de votre bienveillant in-
térêt envers notre grand Port maritime,

Les soussignés, commissaires délégués par
décision unanime de la Société, ont été
chargés de solliciter, de vous et de Madame
de Lesseps, l'honneur d'assister au bal qui
sera donné, le jeudi 30 Décembre, et pour
lequel vous trouverez ci inclus les cartes d'in-
vitation.

Les soussignés verraient, dans votre ac-
ceptation, une nouvelle preuve de bienveil-
lance en assurant le succès le plus complet
pour l'objet charitable qui est le but de leurs
efforts.

Dans cet espoir, les Soussignés sollicitent
avec confiance, l'honneur de votre réponse et
vous prient d'agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de leur considération la plus
distinguée.

Suivent les signatures du Maire de la ville
de Liverpool, Président de la Société,

Et des Consuls de France, de Russie, de
la Porte Ottomane, des Pays-Bas, de la Suisse
de la Prusse, d'Autriche et de Hongrie,
d'Italie, de Bavière, et de Suède et Norvège.

Nous regrettons que l'espace nous manque
pour publier la lettre gracieuse, par laquelle
M. Ch. De Stoëss, Consul Général de Bavière
et Secrétaire de la Société, a transmis, à
Monsieur de Lesseps, l'invitation qui précède.

Disons seulement que le Comité ne pouvait
choisir un interprète plus digne et plus sym-
pathique.

Monsieur de Stoëss, dont le souvenir est
cher à tous les Égyptiens, n'a jamais cessé
de soutenir, à Liverpool, et l'Égypte et l'œu-
vre du Canal, et on était sûr de le trouver à
la tête d'une manifestation dont le caractère
international touchera profondément Monsieur
de Lesseps et ses nombreux amis.

REVUE DES JOURNAUX.

1^{re} Quinzaine de Décembre

Le Nord, dont on connaît les sympathies
pour la cause Égyptienne, publie une assez
longue correspondance de Paris, dans son
numéro du 5 Décembre, dans laquelle on
prévoit que le Khédive cédera sur la question
du contrôle de son budget par la Porte, tant
il redoute l'effet que produirait, dans tout le
pays, l'humiliation à laquelle le Sultan veut
le réduire en l'obligeant à publier le firman
Impérial dans toute l'Égypte.

Dans la revue Anglaise, les articles sur le
conflit ont été abondants pendant ces der-
niers jours. Nous signalerons à nos lecteurs
le Times le Daily News, le Morning Post et

le Galignanis messenger comme s'étant tout
spécialement occupé de la question.

Le temps nous manque pour pouvoir don-
ner à nos lecteurs la traduction du passage
les plus intéressants des articles de ces jour-
naux; nous nous bornerons pour aujourd'hui
à l'extrait suivant du Times :

Les dépêches qui ont motivé tant d'ap-
prehen-sion par leur envoi en Égypte n'ont
rien de menaçant ni d'humiliant pour le Vice-
roi. Le texte en est pourtant péremptoire et
sera maintenu par le Gouvernement turc avec
cette tenacité qui lui est habituelle. La raison
de l'attitude prise par la Sublime-Porte se
comprend parfaitement. Le droit de faire des
emprunts et de lever des impôts, n'est pas
précisément un attribut de la Souveraineté,
mais il peut amener à la Souveraineté. En
paix comme en guerre, l'argent donne le pou-
voir et l'expérience, à preuve que la grandeur
actuelle et les hautes aspirations de la famille
de Méhemet Ali sont dues aux immenses res-
sources dont elle a pu disposer et dont elle
dispose encore.

L'Égypte a été de tout temps la terre la
plus féconde du monde, son peuple a tou-
jours été le plus soumis de tous les peuples.
Les vice-rois ont fait tourner ces avantages à
leur profit, si bien, qu'ils ont toujours eu
beaucoup plus d'argent liquide que les Sultans
leurs suzerains : ils se sont constitués d'énor-
mes propriétés, et les impôts, dont ils ont
frappé le pays, leur ont procuré des revenus
tels, qu'une contrée du Nord de l'Europe avec
la même population que celle de l'Égypte
n'aurait jamais pu fournir. Si le nouveau
moyen qu'ils ont imaginé d'émettre des em-
prunts d'état en Europe est laissé à leur libre
volonté, ils ne toucheront jamais à leurs
ressources privées. Les Turcs savent par
expérience combien les capitalistes étrangers
prétextent facilement leur argent, aux Gouver-
nements étrangers, ils peuvent croire que le
droit laissé à un vassal ambitieux de faire des
emprunts peut l'amener à se mettre sur un
piéd d'égalité avec le Gouvernement suzerain.

Ces appréhensions de la Sublime-Porte
prennent plus de consistance en voyant l'u-
sage que le Vice-roi fait de ses ressources.

Le maintien d'une armée nombreuse, son
armement par les meilleurs et les plus nou-
veaux instruments de guerre, ses achats de
canons ne prouvent-ils pas que le Vice-roi
agit tout comme un Souverain indépendant
voulant faire la guerre ou craignant que ses
voisins ne la lui fassent.

Les Turcs ne sont-ils pas en droit de dire
que le vice-roi n'ayant ni ennemis ni rivaux
dans le monde ne fait ces préparatifs que pour
attaquer l'autorité Impériale ?

Le Times conclut que le Sultan a suffi-
samment d'autorité morale et religieuse sur tous
les musulmans de l'Empire pour dicter et
faire accepter ses volontés à l'Égypte.

Le Français, après avoir apprécié la valeur
de cette lettre et son langage caractéristique
n'en admet pas la conclusion qui déclare que
la Porte ne peut admettre l'ingérence des
puissances étrangères dans le règlement du
conflit.

La Turquie, dit M^r Louis Joubert, a en ef-
fet le droit strict pour elle. Aux termes des fir-
mans qui ont constitué l'Égypte en vassalité
héritaire dans la famille de Méhemet-Ali,
elle a le droit de considérer comme une affaire
intérieure, et ne regardant qu'elle seule,
toute contestation avec le Vice-roi. Mais l'É-
gypte a une telle importance, tant par sa si-
tuation topographique que par le nouveau
canal, qu'il sera bien difficile à l'Europe de se
désintéresser des choses qui la concernent.
L'Angleterre et la France surtout, la première
au point de vue de l'Inde, la seconde au point
de vue de la Méditerranée, ne sauraient s'ab-
stenir en de pareilles questions, de sorte que la
Turquie devra subir l'intervention diplomatique
et l'influence des États occidentaux.

Monsieur Guéroult, dans l'Opinion Natio-
nal du 7, est d'une vivacité extrême à l'égard
de la Turquie. Il appelle chantage la conduite

de la Sublime-Porte à l'égard de son vassal
le Khédive, et voici le conseil qu'il donne au
Gouvernement Français :

« Que le Gouvernement français déclare
seulement à son sublime allié, que s'il n'est
pas fin à ces ridicules ingérences, et si cette
manie de contrôle dont il ferait mieux de faire
profiter ses propres finances, lui, le gouver-
nement français, ne laissera plus coter à la
Bourse de Paris, les emprunts de la Sublime-
Porte.

« Trois lignes de dépêche dans ce sens, à
l'ambassadeur, et le conflit Turco-Égyptien s'é-
vanouit comme une ombre.

« La recette n'est pas chère, et elle est in-
faillible. »

Comme on le voit, M Guéroult n'est pas
pour les demi-mesures.

M^r John Lemoine, dans le Journal des Dé-
bats, apprécie le différend Turco-Égyptien.

Toutes les fois, dit-il, qu'il s'agit de l'O-
rient, notre premier soin est de regarder du
« côté de l'Occident ; et quand nous voyons
« que la France et l'Angleterre sont d'accord
« sur une question particulière, nous sommes
« à peu près sûr que la difficulté se résoudra
« à l'amiable. » Il ne doute donc pas que
« les Gouvernements qui ont de l'influence à
« Constantinople et à Alexandrie, ramèneront
« également à la raison et le Sultan et le Vi-
« ce-roi. »

M^r Lemoine explique comment le conflit a
pu être ravivé par les fêtes splendides de
Suez pendant les quelles le Vice-roi prit
l'attitude et toutes les apparences du Souve-
rain, et il comprend que la dignité, l'amour-
propre du Sultan a dû recevoir une nouvelle
blessure de l'éclat donné à ces réceptions.

Ce n'est pas pourtant, ajoute-t-il, une
« raison suffisante pour mettre le feu à trois
« parties du monde, et le Sultan, comme le
« Khédive, feront mieux de s'occuper de ré-
« gler les frais de leur magnifique hospita-
« lité. »

La tutelle du Sultan sur le Vice-roi en
matières financières, paraît assez curieuse.
M^r Lemoine : « C'est à peu près, dit-il, comme
« si un vœu prolixe interdit voulait faire
« donner un conseil judiciaire à son fils. »
et plus loin : « La comptabilité Égyptienne
« contrôlée par la comptabilité Turque sera
« assez curieuse. »

Le Journal de Paris et le Français du 5
décembre insèrent avec quelques réflexions
une lettre émanée d'un des personnages le
plus considérables de la Turquie publiée par
la Correspondance du Nord-Est et que pro-
« que tous les journaux de Paris ont également
« signalée; aussi a-t-elle fixé l'attention du
« public.

Cette lettre considère la politique de la
France et de l'Autriche à l'égard de la
Turquie.

« La France, dit elle, qui se présente notre
« alliée par excellence, a constamment agi
« contre nous depuis la paix de Paris, et sou-
« vent même elle a semblé être de concert
« avec la Russie et travailler dans les intérêts
« de cette puissance, contre laquelle elle est
« censée nous défendre. Partout, en Syrie, dans
« les principautés Danubiennes, dans le Mon-
« tenegro, et dernièrement jusque dans l'affai-
« re de l'île de Candie, elle a tenu une conduite
« propre à ébranler profondément l'autorité de
« la Porte. Aujourd'hui l'Impératrice des Fran-
« çais prend ostensiblement sous sa protection
« le Vice-roi d'Égypte, et le gouvernement
« français montre à son égard une partialité
« qu'il est bien difficile de concilier avec le
« dogme de l'intégrité de l'Empire Ottoman et
« des droits du Sultan. »

Voilà pour la France.—Voici maintenant
pour l'Autriche :

« On voit avec peine à Constantinople que
« l'Autriche, qui est voisine de la Turquie, qui
« est si étroitement liée avec elle par la solida-
« rité des intérêts, qui sous tant de rapports se

trouve dans une situation analogue et a les mêmes ennemis à traîner, semble vouloir suivre la France dans cette voie. On est loin d'être satisfait, dans nos hautes sphères, de la politique adoptée par M. de Beust à l'égard du Vice-roi d'Égypte. On pense que l'Autriche devrait être la dernière à en ourager, par son attitude vis-à-vis du Khédive, les vassaux du Sultan qui ne songent qu'à se rendre indépendants et à amener la dissolution de l'Empire.

« Il y a cinq mois environ la Sublime-Porte s'est adressée confidentiellement aux cabinets alliés dénonçant le voyage royal, les invitations royales, les négociations royales de son Vice-roi, et leur rappela les termes du firman constitutif de l'Égypte. Cette note est restée confidentielle. M. de Beust a cru devoir alors prendre la défense du Khédive et envoyer une circulaire qui a été publiée, et dans laquelle il déclarait que le Khédive n'a fait aucune invitation officielle, n'a entamé aucune négociation officielle. Comment cependant, sans invitation, l'Empereur François-Joseph et l'Impératrice Eugénie seraient-ils allés en Égypte ? »

Nous recevons d'un abonné la lettre suivante :

Alexandrie, le 23 Décembre 1869

Monsieur le rédacteur,

Dans votre dernier numéro, vous reproduisez un article du Times du 9 courant touchant les finances de l'Égypte.

Je dois supposer que vous ne l'avez pas vous-même traduit de l'anglais, car, entre le texte original et la traduction, il y a des variantes qui méritent d'être relevées. Pour les faire apprécier, il faudrait donner la traduction littérale de l'article; la voici :

« Des avis commerciaux d'Égypte donnent quelques indications peu satisfaisantes sur ce qui concerne les procédés financiers du Vice-roi. On dit qu'il a pris des arrangements pour l'émission d'une grande quantité de Bons du Trésor, et qu'il est à la veille d'envoyer un agent pour négocier cette affaire sur le marché de Paris. Comme on sait que Son Altesse a dernièrement conclu une opération du même genre, du montant de £ 2 400.000 sous le prétexte de besoins pour le port d'Alexandrie, et qu'en outre, elle a fait un emprunt de £ 300,000 en Angleterre, et que toutes ces affaires vont probablement être colportées par des gens qui n'ont pas les moyens de les exécuter d'une façon sérieuse, le danger que cela fera au crédit du pays est évident.

« Rien que pas plus tard que 1868, le vice-roi fit un emprunt de £ 42.000.000 avec la condition qu'il ne serait pas fait d'autre appel pendant 5 ans, on assure que la dette flottante a été portée depuis à six millions de L. Stg, et quelle atteindra 10 millions si tous les besoins des derniers temps sont satisfaits.

« Les besoins, légitimes du Gouvernement Égyptien ont été molérés depuis quelque temps, on est donc porté à supposer, après avoir fait la part des dépenses pour les fêtes du Canal de Suez, que le Vice-roi cherche à se faire de l'argent en vue des éventualités qui pourraient résulter de sa résistance aux demandes de la Porte. »

Comme vous voyez, Monsieur, les variantes sont sensibles. On disait que le bulletinier du Times, ou pour être plus exact, son correspondant Égyptien, est plus préoccupé de voir les opérations financières entre des mains faibles selon lui, que de voir le pays s'enlâter.

C'est peut être le cas de lui dire : « vous êtes orfèvre, M Josse »

Recevez, Monsieur, etc.,

Un Abonné

du Progrès Égyptien

Comme notre correspondant l'a prévu, nous pas puisé l'extrait dont il s'agit, dans une

revue financière que nous avons lieu de croire exactement traduite. C'est donc avec plaisir que nous accueillons une rectification qui rétablit les faits.

CONCERT DE M. CONSOLO.

Depuis longtemps la salle du théâtre Zizina n'avait réuni une assemblée aussi nombreuse et aussi sympathique que celle qu'y avait attirée, avant hier, le concert de M. Consolo. Le programme était du reste des plus attrayants, et le nom de Madame Urban brillait sur l'affiche. Hâtons-nous de dire que le jeune bénéficiaire a remporté un véritable succès, et que son retour en Égypte a été fêté avec beaucoup de chaleur par un public de mieux disposés. Son jeu, du reste, a gagné beaucoup, depuis que nous ne l'avions entendu, en assurance et en précision. A la fougue un peu désordonnée des jeunes années, a succédé plus de mesure avec tout autant de passion et de charme.

C'est aujourd'hui un talent sérieux avec lequel il faut compter et qui prendra place à côté des plus renommés quand l'artiste aura réussi à se défaire de certaines excentricités et à donner à son style la largeur et la pureté qui lui manquent encore et qu'un travail sérieux lui fera acquérir. Le violon est surtout un instrument de sentiment et M. Consolo l'a bien compris en exécutant avec une grâce touchante l'Adieu et l'Ave-Maria de Schubert et une pastorale qu'il a délicieusement interprétée. Nous avons été moins satisfait de la fantaisie sur des motifs de Donizetti, dont les thèmes disparaissaient, trop souvent, sous un inextricable travail de traits compliqués qui peuvent être d'une exécution très difficile, mais ne sauraient inspirer qu'une surprise dénuée de toute espèce de charme.

Enfin M. Consolo a montré toute la souplesse de son talent dans une grande fantaisie sur Norma exécutée sur la quatrième corde avec beaucoup de *maestria* et d'expression.

Ma lame Urban et M. Corsi ont eu leur part du succès de la soirée. La jeune et sympathique Léonora est, depuis sa première apparition sur la scène d'Alexandrie, en possession de la faveur du public; elle la justifie par un talent sérieux, une voix bien timbrée et bien conduite et par un ensemble de qualités qui font d'elle une artiste des plus distinguées. Elle a été touchante et dramatique dans ce magnifique 4^e acte de la Favorite, une des plus belles pages de musique dramatique qui existent. On l'a acclamée et rappelée comme elle le méritait. M. Corsi a soupigné *con amore* la délicieuse romance du même acte et a partagé un succès que nous sommes heureux d'enregistrer.

MARCHÉ DE MINET EL-BASSAL

Revue du 23 au 28 décembre 1869.

COTONS.—Les opérations de la huitaine se sont ressenties des fêtes que nous venons de traverser et présentent un chiffre d'affaires assez réduit. L'importance des ventes en disponibles ne s'est élevée qu'à 7,595 B. contre 7087 B. l'année dernière même période; ce qui élève le total des quantités vendues depuis le 1^{er} Septembre à ce jour à 420,306 B. contre 433 467 B. l'an dernier. Nos prix se sont un peu améliorés sur ceux des premiers jours de la précédente semaine, et étaient comme

suit : Fair de 23 à 24 T. Asmouni 25 à 26, Gallin de 27 à 31 T. suivant finesse.

Les transactions sur contrat continuent à donner lieu à un mouvement d'affaires assez animé, avec une tendance de baisse sur nos derniers avis; leur importance s'est élevée pendant la huitaine à 3,800 B. aux cotes suivantes : pour livraison immédiate 23 3/4

« fin courant 22 1/8 à 22 1/8
« Janvier 22
« février 22 1/4

La confiance que semblait indiquer nos précédentes cotes sur les deux et trois premiers mois de l'année, semble s'affaiblir en présence des forts arrivages d'Amérique attendus sur le marché de Liverpool, dont nous donnons plus loin l'exposé.

Par contre, la Daira Sanieh d'Alexandrie a fait vendre par voie d'adjudication publique 924 B. coton de diverses provenances, qui ont atteint des prix relativement élevés, ce qui dénote la faveur dont jouissent les bonnes soies malgré les éventualités de baisse qui semblent préoccuper la spéculation. Nous renvoyons nos lecteurs au tableau que nous en donnons ci bas.

Les avis que nous recevons du grand entrepôt cotonnier anglais indiquent un mouvement appréciable de ralentissement, bien que les prix restent stationnaires aux environs de 42 1/2 pences. Rarement il nous a été donné de voir le stock américain réduit à un chiffre aussi bas, en même temps que s'accumule celui des quantités en cours de navigation à destination de ce port, qui s'élevait au 9 courant à 478,000 B. contre 92,000 B. l'année dernière à la même date :

Voici qu'elle était, à la même date, l'importance générale des dépôts.

	Egypte.	16,300	} Balles
	Etats-Unis...	21,200	
en 1869	Brésil.....	7,100	
	Levant.....	4,600	
	Inde et Chine	272,600	
	Total Balles		319,000

	contre		
	Egypte.....	23,100	} Balles
	Etats-Unis...	48,700	
en 1868	Brésil.....	28,500	
	Levant.....	800	
	Inde et Chine	263,700	
	Total Balles		364,800

	Egypte	soit en moins	6,600	} Balles
	Etats-Unis	idem	27,500	
Soit	Brésil	idem	21,400	
	Levant	soit en plus	800	
	Inde et Chine	idem	8,900	

Le mouvement des cotons Égyptiens à Liverpool du 3 au 9 courant donne le résultat suivant : Recettes 5,852 B. contre 4,750 B. de vente.

Les avis d'Amérique reçus par le câble transatlantique vont jusqu'au 9 courant; ils indiquent un mouvement stationnaire marqué sur le *Middling Upland* qui cote 25 1/4 cents et la prime sur l'or 23 1/2 — Les recettes de la huitaine dans tous les ports de l'Union s'élevaient à 102,000 B. contre 91,000 B. durant la même période correspondante de l'an dernier. Les stocks généraux s'élevaient à la sus-dite date à 285,000 B. contre 245,000 B. l'an passé à pareille époque. A New-Orléans, on cotait le *Low-Middling* 23 5/8 cents avec le change sur France de fr. 4,26.

GRAINES DE COTON.—Sans changement sur nos précédents avis et continuent à donner lieu à une vente active avec des prix qui se soutiennent fermes entre 79 et 82 P. T.

Les marchandises turques sur disponibles ont atteint le chiffre de 84,000 ardebs.

Il faut livrer 4 000 ardebs qui ont fait pour consignation aux premiers jours; 27 1/2 et 75 P. T. pour janvier.

Les arrivages continuent à se faire régulièrement.

COMESTIBLES ET CÉRÉALES.—Toujours sans affaires sur-marché, à l'exception de 5,000 ardebs *Fines Saida* dans les prix de 169 à 172 P. C.

Sur contrat, il n'est rien traité et nos prix restent nominaux de 90 à 91 P. T. pour livraison à échéance récente.

La demande est bonne, mais le peu d'abondance de la marchandise à disposer rend les prétentions des acheteurs bien soutenues.

ADJUDICATION

DE LA DAIRA SANIEH

du 27 décembre 1869

Lot 1: 4 Qx. 155 Coton Kâfr-el-Sciek All. al-uel à Bank of Egypt à 26 1/8

Lot 2: 2 Qx. 104 Coton Hindi All. al-uel, adj. à Tilche Gantes à 24

Lot 3: 8 Qx. 61 Coton Saffia All. al-uel adj. à Adli à 27

Lot 4: 4 Qx. 44 Grain de Coton Saffia en sacs à Carver à 28 1/4

Lot 5: 10 Qx. 21 Coton Saffia Balles à Austro Oriental Bank à 37

Lot 6: 4 Qx. 323 Coton Scerbin All. al-uel adj. à V. Adla à 24

Lot 7: 7 Qx. 333 Coton Hipdi All. al-uel adj. à P. A. Negroponte à 23 3/4

Lot 8: 8 Qx. 416 Coton Helia All. al-uel adj. à Bank of Egypt à 23 3/8

Lot 9: 9 Qx. 473 Coton Tallehauin All. al-uel Valensin Thurburu à 24 5/8

Lot 10: 10 Qx. 447 Coton Muh. Damara All. al-uel à Bank of Egypt à 26

Lot 11: 11 Qx. 573 Coton Ascenapi All. al-uel à Bank of Egypt à 27 3/8

Lot 12: 12 Qx. 617 Coton Muhallet Roh All. al-uel à Valensin à 25 5/8

Lot 13: 13 Qx. 143 Coton Kâfr-Damara al-uel à P. A. Negroponte à 24

Lot 14: 14 Qx. 133 Coton Kâfr-Damara al-uel à Bank of Egypt à 26 1/2

Lot 15: 15 Qx. 235 Coton Sciar Helia adjugé à Bank of Egypt à 22 3/4

MARCHÉ DU CAIRE.

GRANES.—Les Arabiques cotent aux environs de 680 P. C., avec très peu d'affaires par suite d'un stock très limité. On attend aux premiers jours 7 à 8 barques, dont l'arrivée fera sans doute baisser les prix: car le calme qui règne sur les marchés d'Europe doit laisser peu d'espoir à la spéculation d'opérer sur des prix en hausse.

TALKI 335 P. C. demande faible et sans dépôt.

SUAKIM sans affaires; cotent nominalement 420 à 440 P. C. les 133 1/3 rot.

MOKA.—Prix toujours très fermes et stock faible, brut 750, criblé 850 P. C. les 1/2 rotolis.

GRANES.—Dépôt insignifiant: provenances du Hedjaz 4700 P. C. *Beladi* 4950 P. C. les 125 1/2 rotolis.

ENGRAS.—En sort es, les bonnes qualités manquent, cotent nominalement 350 à 360 P. C.—*3/4 laimes* manquent complètement, 540 P. C. les 133 1/3 rotolis.

SUAKIM.—Sennari 360 à 370 P. C. les 1/2 rot. Hedjaz 45 à 54 1/3 P. C. l'oque.

PEAUX DE BOEUFs.—Toujours très fermes dans les prix de 46 à 46 1/2 P. C. l'oque en provenance du Hedjaz et de Massaoua.

Les *Sennari*, 45 1/2 P. C. continuent à être rares.

DENTS D'ÉLÉPHANTS.—26 à 28 £ les 1/2 rot.

TAMARIN.—*Suakim* 375. *Sennari* 500. *Darfouri* 600 les 110 rot.

Le rapport actuel de la Piastre courante est de 154 1/2 P. C. pour un Napoléon; et de 495 P. C. pour 1 £ st.

Les 100 rotolis équivalent à 36 Oks ou 44 kilogrammes ou 99 livres anglaises ou 84 fontils de Vienne.

AVIS.

LIQUIDATION DE L'ASSOCIATION ALIMENTAIRE.

Les liquidateurs de l'Association ont l'honneur d'informer toutes les personnes qui auraient quelques comptes à régler avec l'Association, qu'un nouveau délai leur est accordé. Ce dernier délai expirera le 31 décembre prochain, et à dater de cette époque il ne sera plus admis de réclamations.

Les titres de créances doivent être remis chez M^r A. Meillon, rue Ibrahim 42

Alexandrie, 15 décembre 1869.

Pour les liquidateurs
(signé) S. BARKER
FRSARE CARPI
A. MEILLON.

AVIS

La Société ADRIATICO ORIENTALE a l'honneur de faire connaître au Public que, par suite de nouveaux accords avec le Gouvernement Italien, ses navires feront désormais escale au port d'ANCONE et que l'agence d'Alexandrie ainsi que les sous-agences du Caire et de Suez prendront les passagers et les marchandises à destination d'ANCONE, aussi bien que pour BRINDISI et VENISE.

Prix des Places pour les Passagers.

	1 ^{re} clas.	2 ^e clas.	Pont.
d'Alexandrie à Brindisi	Fr. 275	200	90
» à Ancone.	« 300	210	95
» à Venise	« 320	220	100
De Brindisi à Ancone	« 50	35	20
« à Venise	« 70	50	30
D'Ancone à Venise	« 20	15	40

Alexandrie, 15 novembre 1869.
L'Agent d'Alexandrie
HENRY SIEVEKING.

ANNONCES.

AU PLAT DORÉ

Rue de l'Église Anglaise.

PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX
DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE
ET AUTRES ARTICLES

CORBET.

55, rue Paradis

MARSEILLE.

GRAND ENTREPOT

De Meubles Neufs et d'occasion riches et ordinaires, Meubles en bois sculpté, marqueterie, incrustation cuivre et bois noir, etc.

AMEUBLEMENTS COMPLETS

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureau &c. en bois de palissandre, acajou, noyer, fantasia, &c.

SIÈGES ET SOMMIERS ÉLASTIQUES

GLACES, PENDULES, LUSTRES.

N.B.—Les achats faits dans de bonnes conditions, permettent de vendre à prix réduits

EXPORTATION

ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL

DE

POUGUES-LES-EAUX

SOURCE SAINT LÉGER

déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860.

EAU ALCAINE, ferrugineuse, iodée et gazeuse, apéritive et reconstituante ordonnée depuis trois siècles par les médecins et employée avec un succès constant dans les maladies des voies digestives, urinaires, génitales et affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30 bouteilles en très beaux cartons se défier des substitutions et exiger la mention de la source sur l'étiquette et sur la capsule et sur le bouchon.

Prix de la CAISSE de 30 Bouteilles 21
» » Bouteille 73

PASTILLES DIGESTIVES.
La boîte à divers arômes 2

SELS POUR BAINS STIMULANTS
Le Rouleau
Se défier des contrefaçons et exiger la mention de la Source St Léger, les marques et le contrôle de la Société de Pougues sur toutes les produits.

S'adresser pour traiter à M^r PERAGALLO Sabiu) seul dépositaire à Alexandrie (Egypte)

NOUS RAPPELONS AUX MALADES QUE LE NÉVROSINE guérit migraines, palpitations, névralgies opiniâtres, et que L'EAU DE LÉCHELLE régénère le sang, pertes, etc. Paris, 35, rue Lamartine PARTOUT.

Le Propriétaire Gérant E. JACQUINOT
General Printing Office, Maison d'Or